CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ AL HACK MINING SARLU

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR
ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2
(SECTEUR D'ARABADIANYA, CERCLE DE KÉNIÉBA, RÉGION DE KAYES)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Energie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

La société, ci-après dénommée « **AL HACK MINING SARLU** », représentée par Monsieur **Amadou TOGO,** le gérant, en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la société **AL HACK MINING SARLU.**

L'**État** et la société **AL HACK MINING SARLU** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE la société **AL HACK MINING SARLU** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre d'**Arabadianya,** Cercle de **Kéniéba,** Région de **Kayes,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE la société **AL HACK MINING SARLU** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la société **AL HACK MINING SARLU** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Tout changement d'adresse doit être notifié par écrit dans les meilleurs délais par une Partie à l'autre.

ARTICLE 49 : LANGUE DU CONTRAT ET SYSTÈME DE MESURE

49.1 La présente Convention est rédigée en langue française. Tous rapports ou autres documents établis ou à établir en application de la présente Convention doivent être rédigés en langue française.

49.2 La traduction de la présente Convention en toute autre langue est faite dans le but exclusif d'en faciliter l'application. En cas de contradiction entre le texte en français et le texte dans une autre langue, le texte en français prévaut.

49.3 Le système de mesure applicable est le système métrique.

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 28 OCT 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

MINISTERE DES MINES DE L'ENERGIE ET DE L'EAU
Un Peuple - Un But - Une Foi
LE MINISTRE

POUR LA SOCIÉTÉ AL HACK MINING SARLU

LE GÉRANT IPO

Amadou TOGO

AL HACK MINING - SARL
Rue: 137 Porte: 62
Tél: 73 27 09 78
Bamako-Banconi Plat

ANNEXE I :

Coordonnées du périmètre

Secteur d'Arabadianya

Point A : Intersection du parallèle **13°19'16''N** et du méridien **11°30'03'' W**
Du point A au point B suivant le parallèle **13°19'16''N**

Point B : Intersection du parallèle **13°19'16''N** et du méridien **11°28'32'' W**
Du point B au point C suivant le méridien **11°28'32'' W**

Point C : Intersection du parallèle **13°18'52''N** et du méridien **11°28'32'' W**
Du point C au point D suivant le parallèle **13°18'52''N**

Point D : Intersection du parallèle **13°18'52''N** et du méridien **11°28'06'' W**
Du point D au point E suivant le méridien **11°28'06'' W**

Point E : Intersection du parallèle **13°17'41''N** et du méridien **11°28'06'' W**
Du point E au point F suivant le parallèle **13°17'41''N**

Point F : Intersection du parallèle **13°17'41''N** et du méridien **11°30'03'' W**
Du point F au point A suivant le méridien **11°30'03'' W**

Superficie : 10 Km²

TRACE DU PERIMETRE SUR L'EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE DIALAFARA (EX-FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE KOSSANTO) AU 1/200 000
Secteur d'Arabadianya

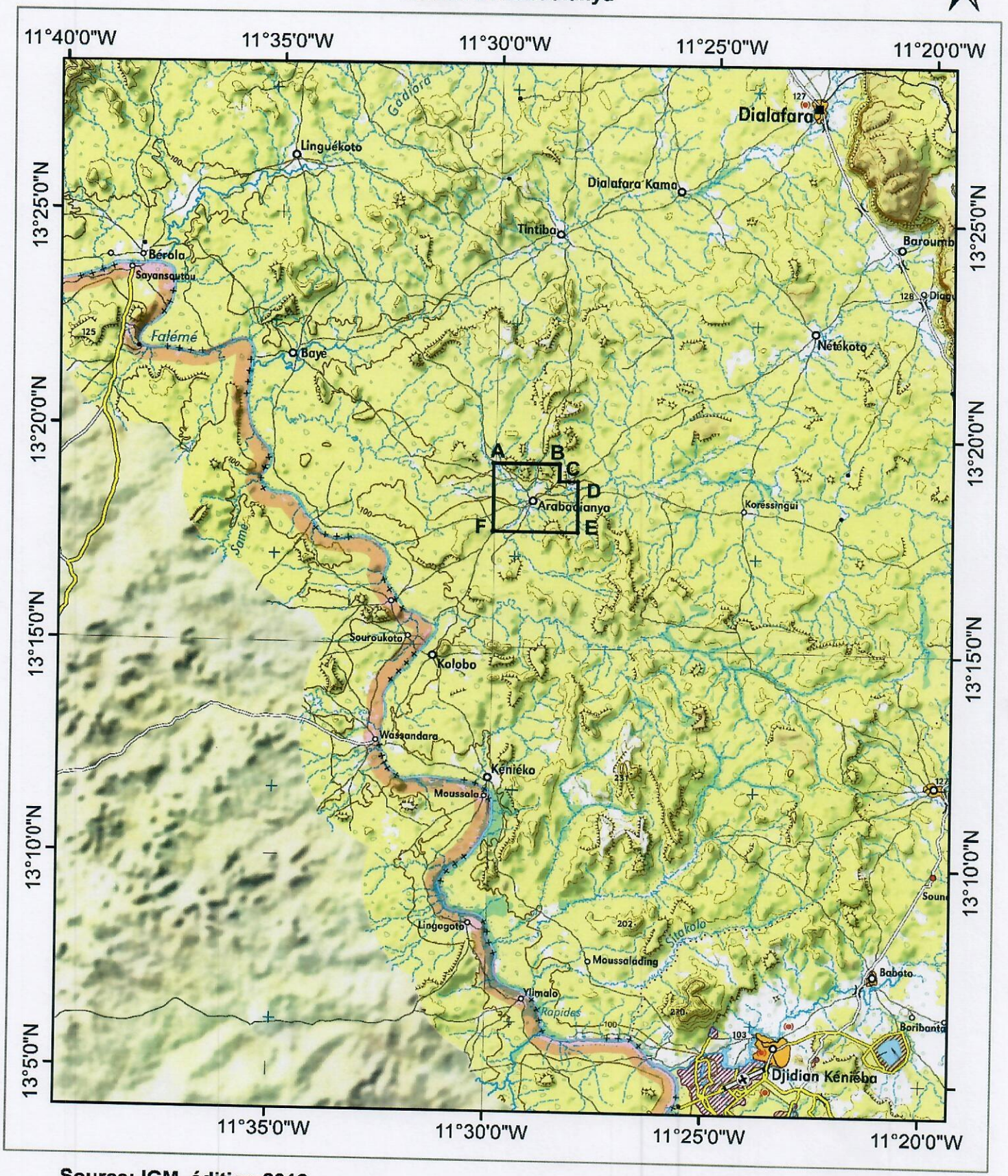

Source: IGM, édition 2016.

ANNEXE II :

PROGRAMME ET COÛTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX À EXÉCUTER SUR LE PÉRIMÈTRE D'ARABADIANYA

A. PROGRAMME PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année :

1. Acquisition et interprétation des données antérieures des travaux effectués sur le périmètre ;
2. Elaboration de la notice d'impact environnemental et social et la mise en oeuvre de son rapport;
3. Cartographie des régolithes (10 échantillons roches à prélever) couplée à la géochimie des sols à la maille de 50x40 m (770 échantillons sols et 20 échantillons termitières à prélever) ;
4. Tavaux de subsurface : tranchées : 400 mètres (400 échantillons à prélever) et puits : 400 mètres (400 échantillons à prélever) ;
5. Analyse d'échantillons pour Or des 1600 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle.

Deuxième année :

1. Travaux de géophysique sol IP sur cibles (3 km^2) ;
2. Réalisation de tranchées supplémentaires de 200 mètres (200 échantillons à prélever) ;
3. Forage Aircore (1000 m) : 1000 échantillons à prélever ;
4. Forage RC (1000 m) : 1000 échantillons à prélever ;
5. Analyse d'échantillons pour Or des 2200 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle ;
6. Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social.

Troisième année :

1. Forage au diamant : 1000 mètres linéaires avec prélèvement de 1000 échantillons
2. Analyse d'échantillons pour Or des 1000 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle;
3. Évaluation des ressources minérales ;
4. Tests métallurgiques ;
5. Etude de préfaisabilité ;
6. Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social.

B. COÛTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Personnel/Administration	14 000 000
2	Logistiques	20 000 000
3	Carburant /Lubrifiant (4000 litres)	4 000 000
4	Acquisition et interprétation des données antérieures des travaux effectués sur le périmètre	1 000 000
5	Elaboration de la notice d'impact environnemental et social et la mise en oeuvre de son rapport	3 000 000
6	Cartographie des régolithes (10 échantillons roches à prélever) couplée à la géochimie des sols à la maille de 50x40 m (770 échantillons sols et 20 échantillons termitières à prélever)	4000 000
7	Tavaux de subsurface : tranchées : 400 mètres (400 échantillons à prélever) et puits : 400 mètres (400 échantillons à prélever)	8 000 000
8	Frais d'analyse pour Or des 1600 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle	8 000 000
Total Première Année		**62 000 000**

Deuxième année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Personnel/Administration	15 000 000
2	Logistiques	20 000 000
3	Carburant/Lubrifiant (7 000 litres)	7 000 000
4	Travaux de géophysique sol IP sur cibles (3 km^2)	10 000 000
5	Réalisation de tranchées supplémentaires de 200 mètres (200 échantillons à prélever)	2 000 000
6	Forage Aircore (1000 m) : 1000 échantillons à prélever	15 000 000
7	Forage RC (1000 m) : 1000 échantillons à prélever	25 000 000
9	Frais d'analyse pour Or des 2200 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle	11 000 000
10	Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social	2 000 000
Total Deuxième Année		**107 000 000**

Troisième année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Personnel/Administration	16 000 000
2	Logistiques	20 000 000
3	Carburant/Lubrifiant (8 000 litres)	8 000 000
4	Forage au diamant : 1000 mètres linéaires avec prélèvement de 1000 échantillons	35 000 000
5	Frais d'analyse pour Or des 1000 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle	5 000 000
6	Évaluation des ressources minérales	5 000 000
7	Tests métallurgiques	5 000 000
8	Etude de préfaisabilité	5 000 000
9	Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social	2 000 000
Total Troisième Année		**101 000 000**

COÛT TOTAL (en F CFA) = Total Première Année + Total Deuxième Année + Total Troisième Année	**270 000 000**